

PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL - SYNDICAT MIXTE DEPART
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023
Y SCHOOLS – 18H30

Date de la convocation	30-11-23
Nombre de délégués titulaires en exercice	74
Nombre de délégués titulaires présents	37
Nombre de délégués titulaires ayant donné pouvoir	7
QUORUM	ATTEINT

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatorze décembre, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre de l'école Y Schools, 217 avenue Pierre Brossolette à TROYES, sous la présidence de M. Jean-Pierre ABEL.

A été nommé secrétaire de séance : Mme Aurélie COLLOT.

Présents :

CA Troyes Champagne Métropole : ABEL Jean-Pierre, BAZIN Etienne, BEAUGRAND Joël, COCHET Jean-Michel, COLLOT Aurélie, DENIS Valéry, DE VILLEMEREUIL Gérard, DUQUESNOY Olivier, FAIVRE Philippe, FLEURET Dominique, GATEAU Frédéric, GOJJARD Pascal, GUENARD André-Paul, HANDEL William, HENRI Pascal, HOMEHR Claude, LEBECQ Jérémy, LEBFEBVRE Fabrice, POTTIER Denis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIARDIN Gisèle

CC Forêts Lacs Terres en Champagne : DYON Patrick, JACQUINET Olivier

CC Arcis Mailly Ramerupt : GAUDY Solange, HITTLER Charles, LAGOGUEY Jean-Jacques, MICHONNEAU Philippe

CC Lacs de Champagne : JACQUARD Gilles, SCHMIDT Xavier, SIBOIS Laurent

CC Vendeuvre-Soulaines : BELTRAMELLI Bruno, HUARD Lionel

CC Région de Bar-sur-Aube : MAITRE Pierre-Frédéric

CC Barséquanais en Champagne : BRODART Jean-Pierre, THIEBAUT Didier

CC Chaourçois et Val d'Armance : HOUARD Daniel

CC Pays d'Othe :

Représentés (7 pouvoirs) : ANTOINE Fabrice représenté par ABEL Jean-Pierre (titulaire), BLASSON Christian représenté par GATEAU Frédéric (suppléant), DEZOBRY Bruno représenté par SCHMIDT Xavier (suppléant), LHOMME Dominique représenté par HOUARD Daniel (titulaire), LUISE Dominique représenté par BAZIN Etienne (titulaire), ROBERT Jean-Claude représenté par MICHONNEAU Philippe (titulaire), ZAJAC Anna représentée par VIARDIN Gisèle (suppléante).

Autres personnes présentes : LEITZ Claudie, PATRIS Guillaume, ROBLES Valérie, TAPE Eliane (agents syndicat DEPART) ; RAPINAT Rodolphe (agent TCM)

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance (rapport 2023-12-01)
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2023 (rapport 2023-12-02)
3. Budget : passage au référentiel M57 au 1er janvier 2024 (rapport 2023-12-03)
4. Information sur la loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et renforcer l'accompagnement des élus locaux (dite ZAN 2) du 20 juillet 2023
5. Point sur les échanges InterSCoT et Région (SRADDET)
6. Bilan sur la sensibilisation à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme
7. Retour sur les derniers avis sur les plans, programmes et documents d'urbanisme
8. Retour sur les Rencontres Nationales des SCoT
9. Questions diverses

Déroulé de séance

1. Délibération n°2023-12-01 : Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée de désigner, parmi les élus présents lors de cette séance, celui le plus jeune comme secrétaire de séance.

Le Conseil Syndical, après accord de l'intéressé et, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **DE DESIGNER Mme Aurélie COLLOT comme secrétaire de séance.**

2. Délibération n°2023-12-02 : Adoption du compte-rendu de la séance du 5 avril 2023

M. le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée l'adoption du procès-verbal relatif à la dernière séance du comité syndical en date du 5 avril 2023, consacrée notamment au vote de plusieurs rapports administratifs et budgétaires, à une présentation du Rapport d'activités 2022, du Référentiel n°2 des Territoires du SCoT ainsi qu'à un point d'étape sur la compatibilité SCoT / documents d'urbanisme.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'ADOPTER le compte-rendu du Comité syndical du 5 avril 2023.**

3. Délibération n°2023-12-03 : Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

M. le Président Jean-Pierre ABEL expose à l'assemblée que le syndicat est concerné par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024, dont les principaux apports sont : un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, la fongibilité des crédits remplaçant les dépenses imprévues, l'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'ADOPTER de plein droit le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,**
- **DE CONFIRMER l'utilisation du plan de comptes développé, et le mode de vote par nature, avec présentation fonctionnelle,**
- **DE PRECISER que ces dispositions concernent le budget général,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

4. Information sur la loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et renforcer l'accompagnement des élus locaux (dite ZAN 2) du 20 juillet 2023

Mme Claudie LEITZ informe l'assemblée que suite à la loi Climat & Résilience adoptée à l'été 2021, de nouveaux textes sont venus apporter des adaptations ou des précisions aux objectifs de sobriété foncière et de lutte contre l'artificialisation des sols : la loi du 20 juillet 2023 dite « ZAN 2 » puis les décrets du 27 novembre 2023 complètent le cadre législatif pour atteindre l'objectif ZAN, même si des incertitudes demeurent.

Les principales dispositions de la loi sont exposées :

- L'allongement des délais de « climatisation » des documents (22/11/2024 pour les SRADDET, 22/02/2027 pour les SCoT, 22/02/2028 pour les PLU(i) et cartes communales) ;
- La comptabilisation des projets d'envergure nationale ou européenne dans le cadre d'un forfait national, mutualisé entre les régions ;
- La garantie communale d'au moins 1 ha par commune pour la décennie 2021-2031, avec possibilité de mutualiser au niveau intercommunal (sur décision du maire) ;
- De nouveaux outils : l'extension du Droit de Préemption Urbain sur des secteurs prioritaires, et le sursis à statuer « ZAN » mobilisable dès le début d'une procédure d'évolution d'un document d'urbanisme ;
- Le remplacement de la Conférence régionale des SCoT par la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

Les principaux apports des décrets sont les suivants :

- La nomenclature des surfaces artificialisées et non artificialisées redéfinie (applicable à partir de 2031) ;
- Le contenu du rapport local précisé (à établir tous les 3 ans par les communes et EPCI compétents, le premier étant attendu pour 2024) ;
- Les critères de territorialisation détaillés (prise en compte des efforts passés, équilibre du territoire...) ;
- Une nouvelle commission régionale de conciliation pour traiter les désaccords entre Etat et région sur la désignation des projets d'envergure.

Le Comité syndical prend bonne note de ce point d'information.

5. Point sur les échanges InterSCoT et Région (SRADDET)

Mme Claudie LEITZ informe l'assemblée que la loi de juillet 2023 prévoit une composition type pour la nouvelle Conférence régionale de gouvernance, et que la Région Grand Est a proposé une composition différente permettant une plus grande représentativité des SCoT. Le SCoT des Territoires de l'Aube y sera représenté.

Les 300 communes compétentes au sein du périmètre du syndicat DEPART et les 2 EPCI compétents en matière d'urbanisme (CC Vendevre-Soulaines et CC du Pays d'Othe) sont invités à délibérer avant le 20 janvier 2024 sur cette proposition. Le syndicat a transmis un modèle de délibération en ce sens aux collectivités concernées.

Mme Claudie LEITZ rappelle également le calendrier de la modification du SRADDET, dont l'approbation est prévue en novembre 2024.

Le Comité syndical prend bonne note de ce point d'information.

Echanges :

M. Lionel HUARD demande si c'est bien à son EPCI de voter cette délibération.

- *Mme Claudie LEITZ confirme que le vote revient à l'EPCI lorsqu'il est compétent en matière d'urbanisme, ce qui est le cas pour la Communauté de communes Vendevre-Soulaines.*

M. Olivier DUQUESNOY note que le territoire régional a la chance de compter, parmi les SCoT qui seront représentés, le SCoT des Vosges centrales dont le Président Michel Heinrich est aussi le Président de la Fédération nationale des SCoT.

- *M. le Président Jean-Pierre ABEL note que les discussions engagées avec la Région depuis deux ans doivent en effet se poursuivre afin de garantir et de défendre les équilibres territoriaux. Le syndicat DEPART a répondu immédiatement présent pour être représenté dans cette nouvelle instance, afin de participer aux décisions, mais aussi de pouvoir partager et traduire l'information auprès de tous les élus locaux, de prendre le travail sur le ZAN à bras le corps et de trouver collectivement des solutions.*

M. Gilles JACQUARD demande si le diaporama présenté en séance sera diffusé, et questionne sur la possibilité de prévoir une suppléance en cas d'impossibilité de participer du représentant du SCoT.

- *Mme Claudie LEITZ indique que le diaporama sera mis en ligne sur le site internet du syndicat dans la rubrique « Les séances du comité syndical », et que la proposition de délibération transmise par le syndicat prévoit en effet de demander la possibilité de suppléances.*

6. Bilan sur la sensibilisation à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme

Mme Claudie LEITZ fait un rapide bilan sur le travail de sensibilisation mené auprès des communes concernées sur la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SCoT :

- 35 fiches d'analyse complètes de la compatibilité ont été transmises,
- 7 révisions de PLU d'ores et déjà engagées sont accompagnées par le syndicat,
- 16 rendez-vous complémentaires ont été conduits à la demande des maires suite à la réception des fiches,
- 34 communes ont été rencontrées conjointement par le syndicat et la DDT sur l'enjeu de la sobriété foncière.

Ce sont donc au total 76 communes (soit 50% des documents d'urbanisme en vigueur sur le périmètre du SCoT) qui ont bénéficié d'une analyse ou d'une sensibilisation aux enjeux de compatibilité avec le SCoT. A ce jour, 56 délibérations ont été prises pour engager une procédure de révision ou de modification.

Il est également souligné le soutien significatif de l'Etat en termes de financement, à travers la Dotation Générale de Décentralisation et le Fonds vert ingénierie, qui ont permis de subventionner à hauteur de 60% les révisions et de 80% les élaborations éligibles en 2023.

Le Comité syndical prend bonne note de ce point d'information.

Echanges :

M. le Président Jean-Pierre ABEL indique que conformément à ce qui avait décidé lors du précédent comité syndical, le syndicat DEPART a procédé à un nouveau recrutement afin de faire face à la charge de travail et au départ de Mme Aurore CHAUSSEPIED. Il présente ainsi à l'assemblée Mme Valérie ROBLES, Chargée de mission urbanisme et observatoire arrivée le 1^{er} novembre.

- *Mme Valérie ROBLES se présente aux élus du Comité en explicitant son profil d'architecte et sa sensibilité sur le sujet du patrimoine, son parcours professionnel et son attachement au département de l'Aube, ainsi que son souhait de participer avec enthousiasme aux missions du syndicat au service des élus du territoire.*

M. Philippe FAIVRE remercie la qualité du travail fourni par le syndicat dans le cadre de l'accompagnement technique des communes pour la révision de leurs documents d'urbanisme, et notamment le porter à connaissance réalisé pour la commune de Buchères, mettant en exergue les grands enjeux d'aménagement du territoire.

7. Retour sur les derniers avis émis sur les projets, plans et programmes

Une information sur les derniers avis émis par le syndicat est restituée à l'assemblée.

Ainsi, Mme Claudie LEITZ expose un premier avis portant sur le projet de Schéma Régional des Carrières, sur lequel quelques remarques sont émises afin de demander que la prise en compte des trames vertes et bleues d'échelle locale soit effective dans les choix d'implantation, d'exploitation et de remise en état des carrières, et que la zone d'engagement relative aux paysages des « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » de l'UNESCO soit identifiée comme une zone sensible à l'échelle de la région.

L'avis du syndicat sur la nouvelle cartographie de la Trame Verte et Bleue du Grand Est est également présenté. Si l'approche retenue vise à harmoniser et mettre en cohérence la modélisation des continuités écologiques issues des trois précédents schémas régionaux, la définition des réservoirs de biodiversité intègre des périmètres correspondant à des ensembles naturels et paysagers représentant parfois des emprises foncières importantes pouvant englober des communes entières. Un avis favorable a été émis sous réserve soit du retrait des périmètres de ZNIEFF de type II et ZPS, soit de leur considération à un deuxième niveau de hiérarchisation permettant un degré de prise en compte différencié, ou encore que leur délimitation soit reprise et affinée pour correspondre aux espaces présentant un réel intérêt écologique.

M. Guillaume PATRIS expose ensuite l'avis du syndicat sur le projet de révision du PLU de Saint-Julien-les-Villas auquel le syndicat DEPART a été largement associé. Le document entre en grande cohérence avec les orientations du SCoT et c'est un avis favorable qui a été émis, assorti de quelques recommandations sur des points de règlement afin d'éviter toute ambiguïté d'interprétation ou difficulté

lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme ou de mieux s'inscrire en accord avec la philosophie du SCoT.

Le syndicat a également fait quelques remarques mineures sur les procédures de modification simplifiée n°2 du PLU de Lusigny-sur-Barse, de modification n°1 du PLU de Torvilliers et de modification n°1 du PLU de La Chapelle-Saint-Luc.

Le Comité syndical prend bonne note de ces avis.

8. Retour sur les Rencontres Nationales des SCoT

M. le Président Jean-Pierre ABEL rappelle que le syndicat s'est rendu comme chaque année aux Rencontres nationales des SCoT (RNS), organisées par la Fédération nationale les 14, 15 et 16 juin 2023 à Nîmes. Il invite les délégués présents qui ont participé à faire part de leurs retours sur cet évènement.

Monsieur Jérémy LEBECQ indique que ses nombreuses interrogations sur le ZAN l'ont conduit à participer à ces rencontres, et il remercie l'équipe pour la bonne organisation du séjour. Il retient les propos de quelques intervenants phares comme le général DESPORTES sur la nécessité de « naviguer à vue mais en gardant le cap », comme François GEMENNE sur les réalités du changement climatique, ou encore Michel HEINRICH le Président de la Fédération et Jean-Baptiste BLANC Sénateur du Vaucluse sur les incertitudes juridiques encore nombreuses sur le ZAN. Les rencontres ont aussi été l'occasion de découvrir le patrimoine de Nîmes.

Mme Christine THOMAS témoigne également de l'importance de ces rencontres, qui permettent de mieux appréhender le processus de constitution d'une loi, et de mettre en perspective les réflexions nationales avec les réalités locales.

M. Olivier DUQUESNOY revient quant à lui sur les exemples extérieurs qui ont alimenté la réflexion, comme celui de la Suisse où le ZAN est vécu depuis plusieurs années, avec une absence de métropolisation et un aménagement du territoire prenant appui sur le réseau des petites villes.

M. le Président Jean-Pierre ABEL informe l'assemblée des prochaines Rencontres qui auront lieu les 28, 29 et 30 août 2024 à Arras et invite les délégués à se manifester auprès du syndicat s'ils sont intéressés pour y participer.

Le Comité syndical est informé de cet appel à participation.

9. Questions diverses

Aucune autre question n'est soulevée.

L'ordre du jour du Comité syndical étant clos et plus aucune observation n'étant formulée, M. le Président Jean-Pierre ABEL remercie les élus pour leur présence et lève la séance à 20 heures 30, en souhaitant à chacun de belles fêtes de fin d'année.

**La secrétaire de séance,
Mme Aurélie COLLOT**



**Le Président,
M. Jean-Pierre ABEL**

